

# N°1

# Newsletter

## Mai 2016

PRIX DE  
L'INNOVATION  
EN MANAGEMENT JURIDIQUE

Le [Prix de l'innovation en management juridique](#), organisé par [le Village de la Justice](#), récompense chaque année des directions juridiques ayant mis en œuvre des solutions innovantes pour améliorer le management de la fonction juridique en entreprise.

2 prix seront décernés le 30 juin 2016 lors de la [Journée du management juridique](#) à Paris : le Prix du Jury et le Prix du Public.

Le Prix du Jury : lors de [la journée de Grand Oral](#) qui s'est déroulée le 25 mars 2016, [le Jury](#) a sélectionné 3 directions juridiques qui présenteront leurs innovations lors de la dernière table ronde de la Journée du management juridique et l'une d'entre elles se verra remettre le Prix du Jury.

Le Prix du Public : du 2 mai au 27 juin, les internautes peuvent voter et attribuer une note pour chaque innovation. La direction juridique ayant obtenu le plus de votes et la meilleure note se verra remettre le Prix du Public.

A vous maintenant de découvrir ces directions juridiques qui innovent et de voter pour votre ou vos préférée(s) !

## EDITO

### Quand innovation rime avec (ré)organisation !



Manque de visibilité, absence de dialogue efficace avec les opérationnels de l'entreprise, image d'un juriste inaccessible, poussent les directions juridiques à (ré)organiser leur fonction. Pour cela, elles doivent faire preuve d'imagination et n'hésitent plus à utiliser le marketing et la communication en s'appuyant sur les technologies pour se faire valoir au sein de leur entreprise.

Il en va ainsi des directions juridiques d'Aperam et de Carlson Wagonlit Travel qui chacune à leur manière et pour des raisons quelque peu différentes ont innové pour devenir les « business partner » qu'elles s'étaient données pour ambition de devenir ! Un challenge réussi et une adhésion des clients internes aux nouvelles pratiques mises en œuvre : c'est ce qui ressort des deux innovations qui vous sont présentées dans cette newsletter.

Bonne lecture !

Laurine Tavitian

## En quelques mots...

[La direction juridique d'APERAM](#) a mis en place le programme « Excellence in Legal » : comment passer du juriste « à la carte » au juriste « pilote » ? Il s'articule autour de 3 axes : visibilité, efficacité et leadership.

[La direction juridique de Carlson Wagonlit Travel](#) a mis en œuvre une réorganisation de la fonction juridique en se donnant pour devise « One Team Global Vision : Connect, Collaborate and Counsel ».

Découvrez les 4 autres directions juridiques candidates sur le site du prix et dans nos 2 prochaines newsletters.

Organisateur



À vous de voter !



## « Si de grands changements ont déjà été effectués, nous ne comptons pas nous arrêter là ! »

Interview de Catherine Maguire-Vielle, Vice President & Assistant General Counsel EMEA, et Maya Fontaine, Directrice juridique Europe de l'Est de Carlson Wagonlit Travel



### Comment avez-vous réorganisé la fonction juridique au sein de votre entreprise ?

A la suite d'un travail d'introspection relatif à la place de la direction juridique au sein de notre société, nous avons réfléchi sur la signification de la notion « business partner ».

Nous avons analysé l'organisation de notre société, sa stratégie de développement et comment nos opérationnels travaillent. Sur la base de ces constats nous avons réorganisé notre direction en reprenant l'organisation de l'équipe dirigeante, « notre Executive team ». Nous avons donc actuellement un General Counsel, puis six directeurs juridiques qui couvrent chacun le périmètre d'un membre de l'Executive team.

Les interlocuteurs des opérationnels ont été clairement identifiés et le traitement des dossiers a de ce fait été nettement facilité.

Nous avons ensuite analysé les méthodes de travail de nos opérationnels et cherché à les transposer à notre activité juridique. Après tout, eux aussi agissent comme des prestataires de services au profit des Clients de CWT.

Nous avons constaté que le recours à la technologie est un critère déterminant pour se distinguer des autres concurrents et gagner en efficacité et visibilité.

Nous avons donc engagé une réflexion pour augmenter le recours aux technologies dans notre activité juridique afin d'être plus efficace et de gagner en visibilité ce qui a conduit à la mise en place des différentes innovations présentées dans le cadre du Prix. Certaines sont destinées uniquement à la direction juridique et d'autres visent à établir des liens avec les opérationnels.

### Le positionnement et la visibilité de la direction juridique se sont-ils améliorés depuis ?

Oui, et ce de manière notable ! Nous sommes bien implantés au sein de la société, les juristes font partie du comité exécutif de leurs pays ou région et contribuent activement à la prise de décisions et à la détermination de la stratégie de la société, grâce à une communication plus fluide et en amont des projets. En conclusion, cette réorganisation a eu un impact bénéfique non seulement sur la visibilité de la direction juridique au sein de l'entreprise mais également, et ce qui est peut-être encore plus important, sur l'état d'esprit et la cohésion de l'ensemble de l'équipe juridique.

### Comment entendez-vous poursuivre votre démarche d'innovation ?

Si de grands changements ont déjà été effectués, nous ne comptons pas nous arrêter là ! Nous cherchons maintenant à simplifier certaines de nos procédures que nous jugeons trop lourdes et complexes. Là encore, nous souhaiterions gagner en réactivité et efficacité, à l'image des opérationnels. D'où notre nouvelle stratégie guidée par le principe : « Prioriser – Simplifier – Agir avec Pragmatisme » ou (PSP).

Nos relations avec les opérationnels doivent maintenant être approfondies, nous devons continuer la démarche commerciale dans notre approche du business et du notre rôle au sein de l'entreprise pour nous mener vers une collaboration de plus en plus étroite avec nos clients internes, tout en gardant à l'esprit notre rôle principal de conseil, gardien de la sécurité, guidé par la devise « Connect, Collaborate and Counsel ».



## « Notre programme est la source d'échanges systématisés entre les juristes et avec nos clients internes. »

Interview de Noemie du Rivau, General Counsel  
et Valentine Silhol, juriste droit social d'APERAM



### Pouvez vous resituer votre démarche d'innovation dans le contexte de votre entreprise ?

Le programme « Excellence in Legal » est né de la nécessité de penser autrement le support du juridique au sein du Groupe Aperam.

Le groupe Aperam est un acteur mondial de l'acier inoxydable, coté en bourse, avec plus de 9500 salariés dans le monde, notamment en Europe et au Brésil. Pour résoudre l'ensemble des problématiques juridiques du groupe, une équipe de 7 juristes dédiés et opérationnels intervient en support du management et du business. En 2014, alors que le Groupe Aperam existe depuis plus de 3 ans, nous avons lancé un audit interne complet de la direction juridique auprès de nos clients et de chaque juriste. Face à la montée en puissance du nombre de dossiers traités par l'équipe et l'insatisfaction ressentie de nos opérationnels qui nous voyaient surchargés, nous avons voulu faire un état des lieux précis de la situation pour comprendre ce qu'était la fonction, identifier ses forces et ses faiblesses et les aspirations de demain.

Nous avons constaté un manque de visibilité sur le travail fourni et un besoin de changement d'organisation, pour permettre au juriste non plus de répondre « à la carte » à toutes les demandes du groupe mais de s'affirmer en pilote des projets juridiques.

Pour bâtir notre programme innovant « excellence in legal », nous avons travaillé en équipe sur plusieurs semaines et traité tous les changements à opérer. Ce travail d'équipe a été partagé avec notre management et l'ensemble du groupe à l'occasion de présentation en réunion sur nos principaux sites.

Les interrogés ont pu ainsi voir le résultat de leurs interviews et apprécier les innovations apportées.

### En quoi votre innovation favorise-t-elle le travail collaboratif entre les juristes et les opérationnels ?

Les 3 outils présentés dans le cadre du Prix (le 30-3-30TM, le Business & legal planning et le follow up tools) sont la source d'échanges systématisés entre les juristes et avec nos clients internes. Le 30-3-30 est le fruit d'un travail collaboratif et enthousiaste pour définir avec précision l'offre du service juridique et ses expertises. Nous avons ainsi travaillé ensemble à faire notre promotion et bâtir les supports écrits correspondants qui servent désormais à tous les juristes pour présenter la fonction auprès de nos clients internes.

Le business & legal planning et le Follow up tool permettent au sein de l'équipe de connaître ce que chacun fait, sa charge de travail, les domaines d'expertise conjointe à développer. A l'égard de nos clients, ils donnent de la visibilité sur le travail fourni et la valeur ajoutée du juriste, ils assurent la planification trimestrielle des projets. La création de ses outils a suscité également de nombreux partages en équipe pour élaborer un tableau de bord attractif, clair et que chaque juriste peut s'approprier pour montrer à son client interne le travail qu'il réalise pour lui.

### Quelles sont les prochaines étapes de développement de votre programme « Excellence in Legal » ?

Le programme « Excellence in Legal » va prévoir encore plein d'innovations tant en ce qui concerne la relation avec nos conseils externes, la gestion budgétaire de la fonction, l'amélioration du risk management et l'épanouissement des compétences professionnelles de chaque juriste. Il est un outil permanent d'amélioration et d'échanges entre nous.

